



Escroquerie et faux au Jugement

Par **Dadmen**, le **15/05/2015** à **09:40**

Divorcé en Juillet 2013 à "mes torts", condamné à voir ma fille de 06 ans et demi à l'époque et 08 ans aujourd'hui dans un espace médiatisé sans avoir de casier, alors que mon ex-épouse m'a volontairement mise à la porte en présence des policiers pour profiter des aides sociales, et condamné à lui verser une pension compensatoire et une pension pour la réparation du "préjudice" subit ainsi que de payer la facture de ses avocates; mon ex-épouse avait organisé la non-présentation de ma fille et j'avais porté plainte classée sans suite par le parquet sans enquêtes et sans avoir à lire ma requête au procureur, après que la police ait localisé l'enfant que j'ai revue dans un autre centre médiatisé moyennant une heure par semaine et ce deux fois par mois(donc deux heure par mois).rnGrande est ma colère aujourd'hui de savoir que la juge et les avocates de mon ex-épouse se sont payées ma gueule en organisant une escroquerie au jugement:rn-Mon ex-épouse était enceinte d'un autre et cela a été dissimulé lors du jugement et si elle n'a pas présenté la fille, elle était à la maternité un à deux mois après la décision du divorce dans la quelle n'apparaît pas les dernières éléments afin de me plumer avec les condamnations incohérentes. rn-A ce jour, il y a donc un jugement faux déjà parce l'adresse utilisée par mon ex-épouse au jugement est désuète car mon ex-épouse avait été expulsée depuis Juin 2010 par le même parquet de Bobigny.rnQue faire pour changer la décision du divorce?rnMerci de me donner des solutions et si possible de me diriger vers un meilleur avocat.